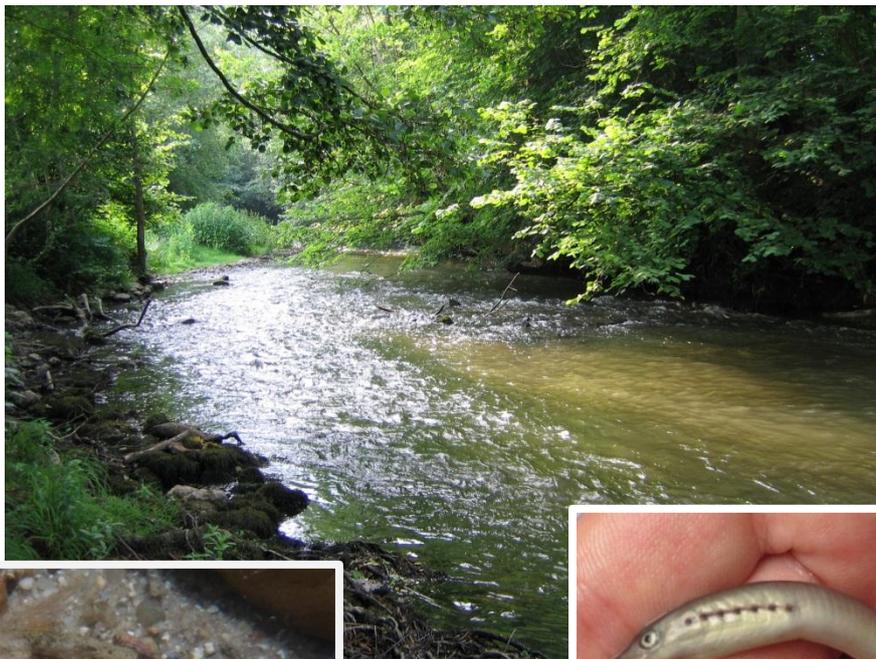




BILAN ANNUEL 2012 DE L'ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 FR1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT- CYR-SUR-MORIN »



Février 2013

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne





Table des Matières

1. PREAMBULE	3
1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
1.2 L'ANIMATION	3
1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	3
1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	4
2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	4
2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	4
2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES	4
2.3 ANIMATION DES MAET	5
2.3.a LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	5
2.3.b L'ANIMATION TERRAIN	5
2.3.c L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS	6
2.3.d LE SUIVI DES AGRICULTEURS	6
2.3.e PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL	7
2.3.f SYNTHESE SUR LA SIGNATURE DES MAET	8
2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	8
2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS	8
2.6 ANIMATION FONCIERE	9
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	9
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	9
4.1.a PROSPECTION DU LINEAIRE DU SITE NATURA 2000	9
4.1.b CAMPAGNE DE PECHEES ELECTRIQUES	10
5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	10
5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	10
5.1.a SITE INTERNET	10
5.1.b COMMUNICATION AVEC LES MEDIAS	11
5.1.c SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS	11
5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS	11
5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS	11
5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE	12
5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	12
5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	12
6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME	



D' ACTIONS SUR LE SITE	13
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	14
7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	14
7.1.a ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	14
7.1.b ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL	14
7.1.c REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT	14
7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	14
7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB	15
7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE	15
7.5 AUTRES ACTIONS	15
8. SYNTHESE	16



1. PREAMBULE

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 mars 2009 et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

1.2 L'ANIMATION

La présidence du Comité de pilotage est assurée par Monsieur Jean-François DELESALLE, également maire de la commune de Doue et vice-président de la Communauté de communes « La Brie des Morin ».

C'est la Communauté de communes « La Brie des Morin » qui a été désignée pour porter l'animation du site. Elle a décidé de confier cette tâche au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon ».

En 2012, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été estimé à 123.75 jours répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- 12 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- 111.75 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la première année d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2012.

1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent : « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire, 2 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,

- 
- Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et autres contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivant :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

En ces premiers mois d'animation, l'action principale pour animer les contrats Natura 2000 consistait à poser les bases d'une prise de contact efficace avec les propriétaires du site Natura 2000. Cela correspond à la création et à l'alimentation d'une base de données des propriétaires des parcelles incluses en parties ou totalement dans le périmètre du site Natura 2000.

Les principales tâches affiliées à ce travail sont :

- Inventaire des parcelles à partir de la couche SIG,
- Recueil des données en mairie,
- Alimentation de la base de données,
- Mise en forme de la base de données,
- Création d'un fichier courrier.

2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES

L'animation étant à ses débuts, aucun contrat n'a été signé en 2012. Néanmoins les premiers travaux ont mis en évidence le potentiel de contractualisation sur le site et plusieurs possibilités de signatures pour 2013 ont été mises en exergue. Elles portent notamment sur¹ :

- L'entretien des ripisylves et l'enlèvement raisonné des embâcles avec les contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » et A32311R « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ».

La base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site Natura 2000 permettra de prendre contact avec les signataires potentiels.

¹ Les contrats sont cités à titre indicatif, ceux qui seront effectivement signés en 2013 pourront différer selon les potentialités et les attentes des signataires.



2.3 ANIMATION DES MAET

L'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEt sur le territoire Natura 2000 est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Cette action ne se limite pas spécifiquement à l'animation des MAEt mais est beaucoup plus large, de manière à accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle de leurs parcelles voire au niveau de leur exploitation.

Cette action nécessite plusieurs phases indispensables et complémentaires, qui sont décrites ci-dessous.

2.3.a LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

La création de supports de communication est indispensable pour informer les exploitants de la démarche Natura 2000 sur leur territoire en présentant les enjeux et les objectifs de conservation du site. Ceci permet une sensibilisation et par la suite une meilleure compréhension de l'intérêt des mesures d'accompagnement. Des supports concerneront bien évidemment les MAEt proposées sur le site avec leur cahier des charges mais aussi des fiches techniques sur la gestion des éléments fixes du paysage ou encore sur les dispositifs financiers disponibles pour gérer et préserver des milieux, sources de biodiversité.

Des diaporamas spécifiques seront réalisés pour les réunions sur le terrain avec les agriculteurs concernés. Cette rubrique concerne également la préparation des cahiers d'enregistrement des pratiques pour les MAEt, ainsi que la réalisation d'un cahier sur les exigences complémentaires et de notices pour fournir une aide au remplissage des dossiers PAC en cas d'engagement en MAEt.

2.3.b L'ANIMATION TERRAIN

Cette phase représente l'enjeu principal de la mission d'animation pour amener les agriculteurs dans la démarche Natura 2000 mais surtout pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

Une première partie consiste à réunir les agriculteurs pour leur présenter le réseau Natura 2000 et leur montrer l'intérêt de ce classement sur leur territoire. Les enjeux de conservation du site et la définition des objectifs leur seront présentés afin qu'ils puissent saisir l'importance de ce classement et ainsi intégrer cette problématique dans la gestion courante de leur exploitation. Un focus sera fait sur la thématique « biodiversité et eau » pour leur montrer l'opportunité que présente ce territoire et les MAEt disponibles. Le lien avec l'agronomie sera systématiquement fait pour mieux comprendre l'articulation entre toutes ces composantes de l'écosystème.

Ensuite, la rencontre individuelle avec l'exploitant permet de discuter concrètement de son cas et de pouvoir réaliser un diagnostic d'exploitation par la suite. Ce ou ces diagnostics réalisés seront le diagnostic « biodiversité » (centré sur la relation biodiversité/agriculture et adapté pour les MAEt « gestion de milieux type biodiversité ») et le Diagnostic Agro-Environnemental Géographique ou DAEG (plus large dans l'analyse de l'exploitation et des pratiques et adapté pour les MAEt « réductions de produits phytosanitaires »). A l'issue de ces diagnostics, une restitution est faite à l'agriculteur en lui proposant des orientations de gestion et une série d'aménagements réalisables. Cela comprend le calcul des Indices de Fréquences de Traitements (IFT), une étude économique de l'engagement en MAEt ainsi qu'une cartographie des MAEt contractualisables.

Pour finir, en cas d'engagement en MAEt de la part de l'agriculteur, le dossier administratif complet lui est remis pour la partie MAEt et PAC, comprenant la cartographie des MAEt mais aussi les



notices pour l'aider à remplir ses formulaires.

2.3.c L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEt que les agriculteurs non engagés en MAEt. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEt au vu des contraintes réglementaires que cela comportent, il peut toutefois adapter ses pratiques, modifier son territoire et participer au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique qu'administratif. Cet accompagnement technique et de conseil est réalisé par la CA77.

La formation est également importante dans ce type de démarche, c'est pourquoi plusieurs formations seront proposées. Les sujets abordés seront les suivants :

- « la production intégrée », de manière à optimiser la gestion culturale,
- « la gestion différenciée des ripisylves », indispensable pour une bonne gestion du cours d'eau et des peuplements piscicoles,
- « une formation axée sur les auxiliaires de cultures », éléments indispensables pour une gestion raisonnée des intrants.

2.3.d LE SUIVI DES AGRICULTEURS

Une fois sensibilisés et engagés en MAEt, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEt « réduction de produits phytosanitaires ».

Une réactualisation des notices est utile pour remplir les formulaires et le dossier PAC, lors de la déclaration PAC annuelle en mai.



2.3.e PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Objectif du DOCOB	Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	Engagement unitaire 5	CI1 Formation PI	CI4 Diagnostic individuel
N°3 : Amélioration de la qualité de l'eau	IF_PEMO_HE1	Gestion couvert herbacé avec limitation de la fertilisation	196,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 40 U N 102,86 €			non	oui
	IF_PEMO_HE2	Gestion couvert herbacé sans fertilisation	228,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €			non	oui
	IF_PEMO_HE3	Création et gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation	354,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 40 U N 102,86 €	COUVER06 158 €		non	oui
	IF_PEMO_HE4	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation	386,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	COUVER06 158 €		non	oui
	IF_PEMO_GC1	Reduction phyto -40% herbi	88,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_04 77€				oui	oui
	IF_PEMO_GC2	Reduction -50% hors herbi	111,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_05 100€				oui	oui
	IF_PEMO_GC3	Reduction -50% hors herbi avec maïs	70,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_06 59€				oui	oui
	IF_PEMO_GC4	Absence de traitement herbicide	141,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_02 130€				oui	oui
	IF_PEMO_GC5	Absence de traitement phyto	251,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_03 240€				oui	oui
	N°2 : Restauration des habitats d'espèces N°3 : Amélioration de la qualité de l'eau	IF_PEMO_R11	Entretien de la ripisylve	1,15	L	ripisylve	LINEA_03 1,15€					non
IF_PEMO_R12		Mise en defens temporaire de milieux remarquables	41,00 € pour surfaces en herbe 82,00 € pour milieux prairiaux	S	surfaces en herbe / milieux remarquables	MILIEU_01					non	oui



2.3.f SYNTHÈSE SUR LA SIGNATURE DES MAET

Le début de l'animation agricole a eu lieu le 1er juin 2012, de ce fait aucun contrat MAEt n'a été signé car les dossiers d'engagement MAEt sont à déposer à la DDT pour le 15 mai 2013 au plus tard.

2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

L'animation étant à ses débuts, aucune signature de la Charte Natura 2000 n'a encore été effectuée. Néanmoins, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site Natura 2000 permettra de prendre contact avec les signataires potentiels.

2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

L'animation étant à ses débuts, aucune action pour la gestion avec d'autres outils financiers n'a été engagée en 2012. Néanmoins les premiers travaux ont mis en évidence les besoins sur le site et plusieurs possibilités d'actions pour 2013 ont été mises en exergue. Elles portent notamment sur² :

- L'aménagement des points d'abreuvement des bovins et des équins qui paissent sur les parcelles jouxtant la rivière à l'aide de la mesure n°9 du Document d'Objectifs « Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs au sein de la parcelle »,
- La restauration des continuités écologique et sédimentaire avec la mesure n°11 du DOCOB « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons ». Dans ce cadre, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, appuie une action d'ouverture hivernale de tous les vannages du département, initiée par la DDT 77. Cette action constitue un premier pas vers la restauration des continuités écologiques.

La base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site Natura 2000 permettra de prendre contact avec les signataires potentiels.

Le site Natura 2000 du Petit Morin recoupe un autre territoire sur lequel une animation axée sur la qualité de l'eau est également portée par la Chambre d'Agriculture. La superposition concerne deux communes sur les neuf qui composent le site Natura 2000 du Petit Morin. Les communes mitoyennes sont Verdilot et Villeneuve-sur-Bellot. Ces communes font partie du territoire à enjeu « eau » nommé "Petit Morin" qui comporte trois communes. Grâce à ce zonage, des MAEt « réduction de phytosanitaires » du même type que les MAEt Natura 2000 sont éligibles non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur toute la commune. Ceci permet d'avoir une action plus efficace et cohérente sur le territoire. Cela offre la possibilité à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur la ou les communes du bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEt mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis de la rivière du Petit Morin classée au titre de Natura 2000.

A ce titre, quatre agriculteurs du territoire « eau » du "Petit Morin" se sont engagés dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires pour une surface annuelle totale de 175 ha. Les premières réductions dans le cadre de ces MAEt datent de 2007.

² Les actions sont citées à titre indicatif, celles qui seront effectivement engagées en 2013 pourront différer selon les potentialités et les attentes des porteurs de projet.



2.6 ANIMATION FONCIERE

L'animation étant à ses débuts, aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Aucune Evaluation des Incidences de projet n'a encore été suivie sur le site Natura 2000. Néanmoins plusieurs projets en feront l'objet en 2013 :

- Un projet d'implantation d'un chenil d'élevage canin distant d'environ 4km du site Natura 2000,
- Des projets de construction / réhabilitation de STEP sur plusieurs communes du site Natura 2000.

Afin d'informer le plus en amont possible les acteurs du site à ce sujet, les « Evaluations des Incidences Natura 2000 » ont fait l'objet d'une présentation par Monsieur Roland RODDE, Chargé de mission Animation Natura 2000 et Trame Verte et Bleue à la DDT de Seine-et-Marne, au cours du Comité de pilotage qui s'est tenu le 6 novembre 2012. En outre, les élus du site bénéficieront d'une formation spécifique prévue en 2013.

Les « Evaluation des Incidences Natura 2000 » ont aussi fait l'objet d'un temps d'animation pour les initier sur le site Natura 2000.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Deux actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Prospection du linéaire du site Natura 2000,
- Campagne de pêches électriques.

4.1.a PROSPECTION DU LINEAIRE DU SITE NATURA 2000

Objectifs : Suivi de l'évolution de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » sur le site Natura 2000 et actualisation des données du diagnostic écologique.

Habitats et espèces concernés : « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4) et Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : La totalité du linéaire du site Natura 2000 a été prospectée de l'amont vers l'aval au moyen d'un canoë, les 28 et 29 août 2012. Tous les éléments jouant un rôle dans la conservation du site Natura 2000 ont été actualisés à partir des données issues de l'élaboration du DOCOB (rejets et prélèvements, abreuvoirs, ouvrages, embâcles, éléments impactant les berges et espèces invasives). Il s'agissait aussi de contacter les stations d'habitats d'intérêt communautaire.

L'analyse s'est faite sur la base de la cartographie.

Conclusions principales : L'habitat d'intérêt communautaire n'a pas été contacté sur le site, néanmoins plusieurs facteurs peuvent expliquer cette absence. Les résultats devront donc être confirmés lors des prochaines années de suivi.

La mise à jour des facteurs de perturbation a permis de mettre en évidence le potentiel de



contractualisation sur le site Natura 2000.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Actualisation des données des diagnostics socio-économique et écologique du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Florence DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2013, 45 pages).

4.1.b CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 et actualisation des données du diagnostic écologique.

Habitats et espèces concernés : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire porte sur 6 stations, chaque station étant prospectée une année sur deux. Ainsi trois stations ont été prospectées les 18 et 19 septembre 2012 : la station ayant permis l'élaboration du DOCOB et deux nouvelles stations. Le protocole de pêche électrique mis en œuvre est celui du sondage.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de taille.

Conclusions principales : Le Chabot trouve, sur le site Natura 2000, des habitats favorables à son développement et à sa reproduction. Si cette dernière est avérée, il convient de noter que des échecs de reproduction ont eu lieu certaines années. Cela indique que l'espèce supporte, du moins ponctuellement, des facteurs de perturbation dommageables à sa reproduction (pollutions, curages...).

La Lamproie de planer se reproduira probablement les prochaines années sur le site Natura 2000. Néanmoins, cette dernière implique que l'espèce se rende vers les milieux favorables à sa reproduction, elle est donc particulièrement sensible à la rupture des continuités écologiques.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Actualisation des données des diagnostics socio-économique et écologique du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Florence DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2013, 45 pages).

Temps d'animation consacré aux suivis

Au total 61.33 jours d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2012.

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

5.1.a SITE INTERNET

Le site internet dédié au site Natura 2000 a été créé en fin d'année à partir de la pépinière de sites de l'ATEN (Atelier des Espaces Naturels). Sa construction se fera au cours de l'année 2013.



5.1.b COMMUNICATIONS AVEC LES MEDIAS

La campagne de pêches électriques a été couverte par un journal local : *Le Pays Briard*. Un journaliste s'est rendu sur une station pour suivre la pêche, prendre des photos et interviewer l'équipe de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le président du COPIL, Monsieur Jean-François DELESALLE, a assisté à la pêche électrique réalisée sur une autre station et rédigé un article à ce sujet. Ce dernier a été publié dans le Journal de la Communauté de communes « La Brie des Morin » qui est paru en novembre 2012.

5.1.c SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS

Au niveau agricole, la création de support de communication est indispensable pour informer les acteurs de terrains et pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion et les mesures de gestion (MAEt, PVE, ...).

Pour cela, une plaquette de présentation des mesures d'accompagnement est distribuée aux agriculteurs du territoire Natura 2000. Le format du cahier des charges des MAEt a aussi été revu de manière à fournir à l'exploitant un document lisible et compréhensible.

Le document support utilisé pour animer les réunions de terrain avec les agriculteurs est basé sur un diaporama Microsoft PowerPoint. Celui-ci a la particularité d'être facilement modifiable mais surtout adaptable à la situation locale du site.

Les documents remis à l'agriculteur en cas d'engagement en MAEt sont sous forme de documents reliés. Le cahier d'enregistrement des pratiques est adapté à chaque exploitation. Les documents annuels de synthèse sur les exigences complémentaires et les notices pour remplir les formulaires PAC sont des écrits valables pour tout le territoire.

5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

La Communauté de communes « La Brie des Morin » est un partenaire potentiel pour mettre en œuvre des contrats Natura 2000 et des actions ambitieuses, telle que l'ouverture hivernale des vannages du site Natura 2000.

Au niveau agricole, une prise de contact a été réalisée avec le responsable syndical agricole du secteur. Ceci a permis de réunir sur une matinée les agriculteurs concernés pour leur présenter le territoire et les enjeux de préservation. Une discussion sur les MAEt proposées a aussi été nécessaire.

5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

Réunion de lancement de l'animation auprès des élus du site Natura 2000

Date et lieu : 4 juillet 2012 dans les locaux de la Communauté de communes « La Brie des Morin », à Bellot.

Public visé : Les élus des communes du site Natura 2000.

Objet de la réunion : Dans un contexte de décalage temporel entre la validation du DOCOB et le lancement de l'animation du site, le but de la réunion était de rappeler aux élus la nature du programme Natura 2000, de leur présenter le site ainsi que les structures animatrices et d'expliquer en quoi consiste l'animation du site. Un temps important a été consacré aux échanges.

Conclusions de la réunion : Bien que 5 élus (dont le président du COPIL) étaient présents, le temps d'échanges a été largement utilisé et beaucoup de questions ont été posées, sur Natura 2000 et parfois sur d'autres aspects de la gestion des milieux aquatiques.

L'absence de plusieurs élus a été partiellement compensée par la suite ; en effet, la quasi-totalité



des élus du site a été rencontrée de manière informelle à l'occasion du recueil des données cadastrales en mairies.

5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.

5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

La mise en place d'animations auprès des scolaires est prévue pour l'année scolaire 2013-2014.

5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

Formation SUDOCO (5 juin 2012 – locaux de la DDT de Seine-et-Marne, Vaux-le-Pénil)

Rôle de l'animateur du site : Stagiaire.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de la DDT de Seine-et-Marne.

Intérêt pour le site : Formation au fonctionnement et à la mise à jour de la base de suivi des sites Natura 2000.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 (12 juin 2012 – Bondy)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 franciliens, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, exemples de contrats, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs.

Journée d'intégration des nouveaux arrivants du réseau Natura 2000 (10 septembre 2012 – Paris)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 (toutes régions), services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Points sur les aspects juridiques, présentation d'actions, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 (13 novembre 2012 – locaux de la DDT de Seine-et-Marne, Vaux-le-Pénil)

Rôle de l'animateur du site : Public et présentation des suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » et « Rivière du Dragon ».

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat.



Intérêt pour le site : Présentation sur les études d'incidences Natura 2000, protocoles de suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, mise en œuvre de SUDOCO, échanges d'expériences avec les animateurs de Seine-et-Marne.

Séminaire « Biodiversité aquatique : quelles pistes pour la gestion des rivières et plans d'eau ? » (14 et 15 novembre 2012 – Paris)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Scientifiques, ingénieurs milieux aquatiques, animateurs Natura 2000, gestionnaires de milieux aquatiques, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Avancées scientifiques en termes de connaissances, gestion et protocoles d'études, suivis scientifiques des milieux aquatiques.

Journée d'échanges techniques « Evaluation des Incidences Natura 2000 et Sports nature » (4 décembre 2012 – Paris)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Représentants d'associations sportives (toutes régions), animateurs de sites Natura 2000 (toutes régions), services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Application du dispositif des Evaluations des Incidences Natura 2000 dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives dans et/ou à proximité du périmètre d'un site Natura 2000 : rappels de la réglementation, exemples de montage de dossiers, témoignages, exemples de mesures permettant de concilier la manifestation sportive avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Réunion FEADER (6 décembre 2012 – Cachan)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 franciliens, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Aspects financiers de l'animation des sites Natura 2000.

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

Dans le cadre de ses missions institutionnelles, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne donne son avis dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme. Elle veille à ce que les problématiques Natura 2000 et Trame Verte et Bleue soient prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme en préservant les intérêts agricoles.

Au cours des premiers mois d'animation, nous n'avons pas eu connaissance et n'avons pas été sollicités pour des actions dans ce domaine.

Sur ce site Natura 2000, aucune commune n'a fait l'objet d'une modification de POS ou d'élaboration de PLU récemment.



7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.a ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 6 novembre 2012 à la Mairie de Bellot.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur le réseau Natura 2000,
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin »,
- Les structures animatrices,
- L'animation du site,
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- Perspectives,
- Introduction aux Etudes d'Incidences Natura 2000,
- Discussions

Du fait de la présentation des Evaluations des Incidences Natura 2000, ce sujet a été longuement abordé au cours de la discussion entre les membres du COPIL. La question des continuités écologiques a aussi été abordée, notamment sous l'angle de l'intérêt d'effacer/aménager les ouvrages. Le Président du Comité de pilotage, Monsieur Jean-François DELESALLE, a insisté sur l'importance de la communication auprès de toutes les personnes concernées par le site. L'animation du site visera donc à l'optimiser.

Temps consacré au COPIL (organisation, animation, compte-rendu) : 7.5 jours.

7.1.b ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Au cours des premiers mois d'animation, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

7.1.c REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Une rencontre a été instaurée entre les services de l'Etat, la Communauté de Communes de la « Brie des Morins » et les animateurs du site le 1er juin 2012. Cette réunion a permis de préciser la planification du travail de chacune des structures entre la Fédération de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes « La Brie des Morins », ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2012,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2012 (rédaction du rapport, facturation...).



7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Du fait d'un écart de temps important entre la validation du DOCOB et le début de l'animation, les données des diagnostics socio-économique et écologique ont été actualisées. Les compléments apportés concernant les MAEt qui étaient nécessaires pour être en conformité avec la réglementation ont été fournis par la CA77.

Ces données actualisées constituent donc un complément du DOCOB sous la forme du rapport intitulé : « Actualisation des données des diagnostics socio-économique et écologique du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2013, 45 pages).

7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

La Charte Natura 2000 est déjà élaborée pour ce site Natura 2000. Elle pourra éventuellement être complétée par un volet portant sur les loisirs de nature, notamment le canoë-kayak.

7.5 AUTRES ACTIONS

Actualisation des données du diagnostic socio-économique et suivi écologique du site Natura 2000

Objectif : Mise à jour des données du diagnostic socio-économique du DOCOB du site Natura 2000.

Description des actions réalisées : Les données du diagnostic socio-économique du DOCOB ont été reprises et actualisées : territoire et population, activités économiques, loisirs, agricultures, gestion de l'eau...

Les sources de données sont, autant que possible, les mêmes que pour l'élaboration du DOCOB. Des acteurs du site (associations locales, élus,...) ont contribué à fournir les informations nécessaires à ce travail.

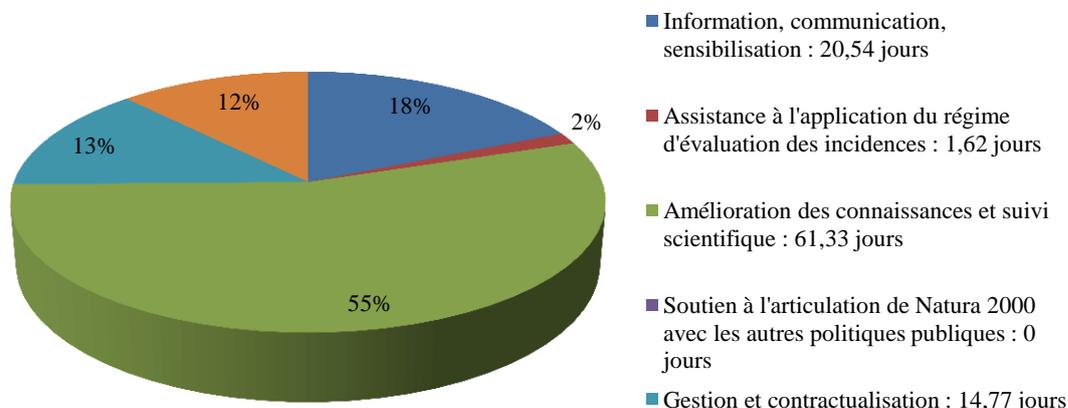
Conclusions principales : Les résultats traduisent l'évolution des activités socio-économiques et apportent une base de travail pour la concertation et la promotion de la contractualisation au cours des prochaines années.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Actualisation des données des diagnostics socio-économique et écologique du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Florence DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2013, 45 pages).



8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



D'une manière générale, les missions réalisées en 2012 ont permis de poser les bases de l'animation pour les prochaines années, que ce soit sur les aspects contractuels, en termes de communication ou encore sur l'actualisation de la connaissance socio-économique et écologique du site. Bien que chronophage, l'élaboration de la base de données des propriétaires de parcelles cadastrales du site Natura 2000 est nécessaire et sera utile pour les prochaines années d'animation. En outre, le recueil des données en mairie a été l'occasion de rencontrer le personnel de mairie et des élus et alors de porter à leur connaissance les dernières actions du site Natura 2000. Bien qu'informelle, cette prise de contact permet d'asseoir la présence du site dans la vie locale, ce qui ne peut qu'être bénéfique à moyen et long terme.

Ainsi, dès début 2013, les actions en faveur de la contractualisation et de l'adhésion à la Charte Natura 2000 pourront s'engager (contacts et informations des propriétaires de parcelles, réunions auprès des agriculteurs du site, possibilité de contractualisation avec la Communauté de communes « La Brie des Morin »...). Un premier dossier d'Évaluation des Incidences Natura 2000 sera suivi, le site internet sera construit et pourra être mis à jour. Les projets de construction et de réhabilitation de STEP sur plusieurs communes du site devront aussi être suivis, tant au niveau de l'Évaluation des Incidences Natura 2000 que pour encourager ces installations qui permettent un meilleur traitement des eaux usées avant leur rejet dans la rivière, vers une amélioration de la qualité de l'eau de la rivière.

Pour conclure, le temps qui doit être consacré à l'animation, pour que cette dernière soit efficace est très largement supérieur au prévisionnel pour 2012.